

NON à l'attaque contre les locataires (faciliter les résiliations en cas de sous-location)



Référendum contre la modification du 29 septembre 2023 du Code des obligations (Droit du bail : sous-location)

Publié dans la Feuille fédérale le **10.10.2023**

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 29 septembre 2023 du Code des obligations (Droit du bail : sous-location) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui/celle qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui/celle qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton :		N° postal :	Commune politique :		
Nr.	Nom/Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules!)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1.					
2.					
3.					
4.					

Expiration du délai référendaire : 18.01.2024

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu :	Signature manuscrite :	Sceau
Date :	Fonction officielle :	

Envoyez cette feuille partiellement ou entièrement remplie d'ici mi-novembre à : Attaque contre les locataires NON, Association suisse des locataires, case postale 866, 9430 St. Margrethen

Plus d'informations : sp-ps.ch/fr/campagne/droit-du-bail

Signez les 2 référendums et renvoyez la feuille directement!

Ne pas découper

NON à l'attaque contre les locataires (faciliter les résiliations en cas de besoin propre)



Référendum contre la modification du 29 septembre 2023 du Code des obligations (Droit du bail : résiliation pour besoin propre)

Publié dans la Feuille fédérale le **10.10.2023**

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 29 septembre 2023 du Code des obligations (Droit du bail : résiliation pour besoin propre) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui/celle qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui/celle qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton :		N° postal :	Commune politique :		
Nr.	Nom/Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules!)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1.					
2.					
3.					
4.					

Expiration du délai référendaire : 18.01.2024

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu :	Signature manuscrite :	Sceau
Date :	Fonction officielle :	

Envoyez cette feuille partiellement ou entièrement remplie d'ici mi-novembre à : Attaque contre les locataires NON, Association suisse des locataires, case postale 866, 9430 St. Margrethen

Plus d'informations : sp-ps.ch/fr/campagne/droit-du-bail